

28 mar 2014 -15:47

Appartient à [Conseil des ministres du 28 mars 2014](#)

Conditions de sélection des agents constatateurs dans le cadre des sanctions administratives communales

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal relatif aux agents constatateurs dans le cadre de la loi sur les sanctions administratives communales.

La loi du 21 décembre 2013 portant des dispositions diverses Intérieur a ajouté de nouvelles catégories de personnes susceptibles d'être désignées pour constater les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement :

- les membres du personnel des régies communales autonomes
- les membres du personnel de l'agence de stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale

Le projet modifie l'arrêté royal relatif aux agents constatateurs (voir [communiqué de presse](#)) afin de prévoir les mêmes conditions de sélection pour ces nouvelles catégories d'agents, qui doivent en outre suivre la formation spécifique relative à la législation sur l'arrêt et le stationnement.

Le projet élargit également aux agents qui ont suivi ou commencé à suivre l'ancienne formation avant le 1er janvier 2014, la possibilité de continuer à exercer leur mission et bénéficier d'un délai de deux ans pour suivre la formation, avec dispense de l'examen.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions minimales en matière de sélection, de recrutement, de formation et de compétence des fonctionnaires et membres du personnel compétents pour constater les infractions qui peuvent faire l'objet de sanctions administratives communales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>